

JO 2024 : l'interdiction de rouler sur les voies olympiques, un casse-tête pour les ambulances !



© Capital illustration / Freepik / Capital

Capital illustration / Freepik

L'organisation des Jeux Olympiques est devenue un enfer pour les ambulanciers franciliens. En janvier, Dominique Hunault, président de la chambre nationale des services d'ambulances (CNSA), tirait déjà la sonnette d'alarme. Sept mois plus tard, la situation reste préoccupante. «Je ne suis pas du tout contre les Jeux, je suis même à fond derrière cet événement, mais force est de constater que les gens malades, la préfecture et les organisateurs des JO s'en fichent complètement car, depuis [la mise en oeuvre des voies olympiques le 15 juillet](#), c'est devenu catastrophique...», témoigne Maxence Jean, délégué régional CNSA d'Ile-de-France. En effet, sauf en cas d'urgence, à la demande du SMUR (Structure mobile d'urgence et de réanimation), les ambulances privées, qui emmènent par exemple votre beau-père à ses séances de kiné, n'ont pas le droit de circuler sur ces voies, [réservées à la desserte des sites olympiques](#) et aux seules personnes accréditées.

«A l'heure où je vous parle, environ une vingtaine d'ambulances circulent dans Paris et sa petite couronne. Est-ce que cela change vraiment quelque chose que l'on emprunte ces voies-là, quand on sait que les taxis, qui sont plus de 50 000, sont autorisés à le faire ?», s'agace Maxence Jean. Cette question, il l'a posée jeudi dernier à Laurent Nunez, préfet de Paris, lors d'une réunion en présence de 250 représentants des professionnels de santé. Mais ce dernier l'a semble-t-il balayée d'un revers de la main, selon Maxence Jean : «Ils nous (...)

(...) [Cliquez ici pour voir la suite](#)